

PLAN D'ACTION 2019-2022

Comité d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires du CIUSSS MCQ

Produit par le Comité d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires
Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du CECII-CIIA le 15 mai 2019
Adopté par le CECII : 2019-06-03
Direction des soins infirmiers
Avril 2019

Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires

Définition de la profession d'infirmière auxiliaire

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée, qui par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* (art. 37 p).

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins.
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.
- Fournis des soins palliatifs.

Elle joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

CIIA qui sommes-nous

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (*article 223 de la LSSSS*) prévoit l'obligation pour les établissements publics de se doter de différents conseils et comités consultatifs notamment, le comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires (CIIA). Les infirmières auxiliaires constituent une ressource essentielle au sein du réseau de la santé. Il est donc important qu'elles contribuent, par le biais du CIIA, à l'amélioration de la qualité des soins infirmiers de notre établissement.

Mission

Le CIIA est, pour chaque centre exploité par son établissement, responsable envers le CECII (*LSSSS, art. 223*) :

- D'apprécier la qualité des soins infirmiers posés par les personnes qui exercent des activités d'infirmières et infirmiers auxiliaires;
- De donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de l'ensemble des personnes qui exercent des activités d'infirmières et infirmiers auxiliaires;
- De faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par les personnes qui exercent des activités dispensées par les infirmières et infirmiers auxiliaires.

Membres (1234 infirmières auxiliaires le 29 mars 2019.)

Le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) est composé de l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent leurs fonctions dans tout centre exploité par l'Établissement, y incluant celles et ceux qui assument des fonctions-cadres reliées à la dispensation des services infirmiers. (*LSSSS, article 223*). Le CIIA est composé de huit membres élus parmi les infirmières et infirmiers auxiliaires des différents réseaux locaux de santé (RLS) du CIUSSS MCQ.

Le CIIA tient ses rencontres et travaille conjointement avec le CII sur différents projets et dossiers.

Le genre féminin est employé dans le but d'alléger le texte.

Objectif 1 : Consolider les outils de communication mis en place pour augmenter la visibilité du CIIA et du CECII

Projets	Actions	Moyens	Responsable	Échéancier	État			Commentaires
					Réalisé	En cours	Non réalisé	
1.1. Réviser le plan de communication pour rejoindre ses membres.	1.1.1. Rédiger des articles pour le bulletin Pratico sur différents sujets.	<ul style="list-style-type: none"> Préparer des articles en lien avec le champ d'exercice et les activités réservées. Prévoir une banque d'articles. Diffuser de l'information sur nos actions. 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-comité des communications 	En continu		X		Des membres du CIIA seront invités à écrire des articles
	1.1.2. Maintenir la participation des agents de liaison.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une banque d'agents de liaison. Prévoir des envois de communication aux agents de liaison. 	<ul style="list-style-type: none"> CECII-CIIA et du CRI-IA 	En continu		X		
1.2. Promouvoir le CIIA, son mandat, ses activités et ses réalisations.	1.2.1. Prévoir une tournée des RLS pour augmenter et promouvoir la visibilité et les intérêts de ses membres.	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir du temps pour faire une tournée des départements ou être disponible (kiosque d'information, sondages, etc.). Inciter les agents de liaison des RLS à diffuser l'information et à susciter de l'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> CECII-CIIA et de la direction des soins infirmiers (DSI) 	Zone Centre 2019-2020 Zone Nord 2020-2021 Zone Sud 2021-2022			X	Idéalement faire chaque zone avant un AGA annuel pour diffuser le résultat ou le résumé de nos tournées.
	1.2.2. S'assurer du bon fonctionnement de l'Assemblée générale annuelle (AGA) tel que stipulé dans les statuts et les règlements	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser l'information. Mettre en place des incitatifs pour augmenter le nombre de participations (souper-conférence, formation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-comité de l'AGA et les présidentes CIIA et CII 	Printemps de chaque année		X		
	1.2.3. Promouvoir la journée de l'infirmière auxiliaire et la semaine des soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une activité de sensibilisation de travail d'équipe et de sentiment d'appartenance à la profession. S'inspirer des slogans reçus de nos ordres (OIIAQ et OIIQ) pour faire une activité et la diffuser sur le groupe Facebook et lors de l'AGA. 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-comité des communications CRI-IA 	Pour la journée de l'infirmière auxiliaire et la Semaine des soins infirmiers ayant lieu en mai chaque année.		X		Difficilement réalisable, mise à part la distribution des affiches que nous recevons de l'OIIAQ au courant du mois de mars. Chaque membre du CECIIA devrait s'assurer si l'affichage se fait bien. (ou agents de liaison).

Objectif 2 : Sensibiliser les infirmières auxiliaires à la visite de l'inspection professionnelle et au suivi

Projets	Actions	Moyens	Responsable	Échéancier	État			Commentaires
					Réalisé	En cours	Non réalisé	
2.1. Faciliter la visite du Comité inspection professionnelle (CIP).	2.1.1. Se préparer avant la visite du CIP.	<ul style="list-style-type: none"> Se procurer les anciens rapports pour vérifier les lacunes et voir les pistes d'action faites à la suite de l'ancien rapport. Plan d'action à faire. Prévoir de la formation et de l'information avant la visite. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseillère en soins CIIA Chefs de service 	Selon le calendrier Visite de surveillance générale de l'exercice de la profession infirmière auxiliaire (VSG)		X		Selon l'échéancier. Approche collaborative avec la DSI sur des projets stratégiques.
	2.1.2. Valider avec les membres de l'équipe de la DSI qui supportent le dossier pour en assurer le suivi	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et augmenter la participation des membres du CIIA pour la préparation. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseillère en soins CIIA Chefs de service 	Dès la mise en fonction de l'équipe nommée par la DSI			X	
	2.1.3. Après la visite, préparer le plan d'action à la suite des recommandations du CIP.	<ul style="list-style-type: none"> Selon les lacunes : S'assurer de l'implication du CIIA pour : <ul style="list-style-type: none"> - participer à des audits; - trouver des pistes de solution; - formation et information sur les lacunes dans le but d'avoir des pratiques exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseillère en soins CIIA Chefs de service Sous-comité des audits 	Selon le calendrier Visite de surveillance générale de l'exercice de la profession infirmière auxiliaire (VSG)			X	L'implication du CIIA serait appréciée.
	2.1.4 Inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession	Indicateurs de la compétence et code de déontologie de l'OIIAQ.	<ul style="list-style-type: none"> Informer les membres des lacunes observées lors de la visite de surveillance générale lors de nos visites dans les divers RLS. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseillère en soins CIIA Chefs de service 	En continu			X

Objectif 3 : Maintien des compétences et de la qualité de l'acte infirmier dans le but d'avoir des pratiques exemplaires

Projets	Actions	Moyens	Responsable	Échéancier	État			Commentaires
					Réalisé	En cours	Non réalisé	
3.1 Harmoniser la Loi 90 dans les différents RLS du CIUSSS MCQ. (Boite à outils)	3.1.1. Valider les activités réservées des infirmières auxiliaires selon leur champ de compétences dans le but de permettre une harmonisation des soins et le changement de site (longue et courte durée)	<ul style="list-style-type: none"> Faire un recensement de chaque RLS par secteur par le sondage Boite à outils. Encadrer les activités réservées. Favoriser les activités réservées que chaque infirmière auxiliaire puisse faire et pour lesquelles elles ont été formées. Développer un partenariat avec la DSI et les pratiques professionnelles. Document de référence des activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire de l'OIIAQ (mise à jour 2019). 	<ul style="list-style-type: none"> Direction des soins infirmiers Conseillère en soins infirmiers CIIA 	Septembre 2019			X	Les travaux sont amorcés. Le Cadre de référence relatif à l'application de la Loi 90 est en cours de rédaction. Le CIIA aimerait être consulté lors de la préparation des travaux.
3.2 Favoriser l'accès à la formation continue obligatoire de l'infirmière auxiliaire	3.2.1. Émettre des recommandations au CECII concernant les formations offertes au plan de développement des compétences (PDC)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre disponible des outils de références. Annoncer des formations disponibles. Rendre accessible des formations (PDC, site de l'OIIAQ, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> CECII-CIIA Plan de communication 	En continu			X	
3.3 Promouvoir la responsabilité professionnelle	3.3.1. Promouvoir le perfectionnement et l'autonomie professionnelle des infirmières auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implication des gestionnaires à diffuser l'information. Inciter les membres à inscrire leurs heures de formation continue au fur et à mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du CIIA Plan de communication DSI 	Mars 2020		X	X	Lors des tournées des membres du CIIA, en continu. Rappel

Objectif 4 : Appréciation de la qualité de l'acte infirmier

Projets	Actions	Moyens	Responsable	Échéancier	État			Commentaires
					Réalisé	En cours	Non réalisé	
4.1. Vérifier divers actes infirmiers ciblés par la direction des soins infirmiers	4.1.1. Participer aux audits.	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les résultats aux chefs de service concernés. Afficher et diffuser les résultats. Publier des capsules d'information sur Intranet et Pratico. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseillère en soins infirmiers CIIA CECII Sous-comité des audits 	Annuellement, le CECII-CIIA, prévoit des audits.		X		Les membres du CECII-CIIA aimeraient être impliqués à la préparation du plan d'action à la suite des audits effectués.
4.2. Poursuivre la promotion des Prix reconnaissance	4.2.1. Promouvoir l'importance et la reconnaissance de la profession infirmière auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser la publicité dans chaque installation du CIUSSS MCQ par les agents de liaison (plan de communication). Bourse ou prix décernés. Acheminer une correspondance et les inviter à l'AGA en leur spécifiant qu'ils sont finalistes. Dévoiler le nom des gagnants lors de l'AGA. Publiciser le nom des gagnants. Être à l'affut des prix honorifiques décernés aux membres (Charlotte Tassé, Projet novateur, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-comité Prix Reconnaissance CIIA CII Sous-comité des communications 	À chaque AGA		X		